

Centre International d'Etudes pour la Conservation
et la Restauration des Biens Culturels

AG 2/9
Rome, 24 Avril 1963

ASSEMBLEE GENERALE
2ème Session

Rome, 23, 24 et 26 Avril 1963

L'ASSEMBLEE GENERALE

- vu la gravité de la situation financière du Centre, telle que l'expose le projet de budget biennal pour la période du 1er/1/1963 au 31/12/1964 (document AG 2/6),
- considérant l'intérêt qui s'attache à ce que le Centre puisse maintenir et développer ses activités,

émet le voeu que l'Unesco accepte de prolonger au delà de 1964 son aide financière, cela pour une durée et à un montant en rapport avec les circonstances,

charge le Président de négocier à ce sujet avec le Directeur générale de l'Unesco.